Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260430-CM2605061-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

COMMUNE DE
MAEN ROCH

Conseillers municipaux :
- en exercice : **29**
- présents (ouverture de séance) : **24**
- votants (ouverture de séance) : **26**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : vendredi 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Maen Roch, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Thomas JANVIER,** Maire

Présent.e.s : Monsieur Thomas JANVIER, Madame Pascale TAZARTEZ, Madame Paule PERRIN, Monsieur Lionel OGER, Monsieur Claude MICHEL, Madame Céline VEILLARD, Monsieur Claude SIMON, Monsieur Joël CHAMPAGNAC, Monsieur Yannick BODIN, Madame Jeannick SOURDIN, Madame Viviane TROPÉE, Monsieur Raphaël MORVAN, Monsieur David RETORE, Madame Binetou SOCK, Madame Peggy GAUTHIER, Madame Virginie LESAGE (arrivée à 20h08), Madame Laurie LOURENCO, Madame Marina LERAMEY, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN , Madame Stéphanie LEMERCIER, Monsieur Michael MACÉ, Madame Isabelle COLLET (arrivée à 20h28), Monsieur Éric LEMERCIER, Madame Isabelle DELEPINE, Monsieur Tangi MARION, Monsieur Jacky RABOUIN.

Représenté.e.s : Monsieur François-Xavier RIVIERE pouvoir à Céline VEILLARD, Marie-Armelle BLANC pouvoir à Madame Pascale TAZARTEZ.

Absent.e.s : Monsieur Théo BELÉ.

Arrivée de Madame Virginie LESAGE à 20h08.
Arrivée de Madame Isabelle COLLET à 20h28.

AFFAIRE INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

CM26.05.061 AVANCEMENT DE GRADE - TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Paule PERRIN, Adjointe, explique dans le cadre de la procédure d'avancement de grade et permettre l'avancement des agents concernés, il est nécessaire de créer des emplois.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260430-CM2605061-DE

Cette modification, préalable à la nomination, entraine la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Les avancements de grade prendront effet au 01/07/2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- 2 emplois d'adjoint administratif principal 2ème classe ;
- 2 emplois d'adjoint technique principal 2ème classe ;
- 5 emplois d'adjoint technique principal 1ère classe ;
- 1 emploi d'Opérateur A.P.S principal.

Vu le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération et

- ⇨ **DE CRÉER** les emplois cités ci-dessus ;
- ⇨ **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs jointe en annexe ;
- ⇨ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget ;
- ⇨ **DE DONNER** à Monsieur le Maire, ou son représentant, tous pouvoir pour l'exécution de la présente**.**

Pour extrait conforme,
le registre dûment signé,

le Maire,

Thomas JANVIER

MAIRIE de MAEN ROCH (ILLE-ET-VILAINE)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »